

***"De la gouvernance à la mise en œuvre
des soins de santé primaires :
place et rôle des villes"***

***« Des Maisons urbaines de santé à Strasbourg :
vers une politique territoriale de santé »***

M. Alexandre FELTZ

Conseiller municipal délégué de la Ville de
Strasbourg et Vice-président de la Communauté
urbaine de Strasbourg en charge de la Santé

« Des Maisons urbaines de santé à Strasbourg : vers une politique territoriale de santé »

Un engagement politique affirmé

Le soutien à la création de Maisons urbaines de santé (MUS) est un engagement du Maire de Strasbourg.

« Des Maisons urbaines de santé à Strasbourg : vers une politique territoriale de santé »

Qu'est-ce qu'une Maison urbaine de santé ?

Un projet de territoire, sur des quartiers populaires, pluriprofessionnel et proposant une offre globale autour du patient.

Définition :

- Une Maison de santé pluridisciplinaire (MSP), rassemblant des médecins généralistes et différents professionnel(le)s de santé
- Une microstructure d'addictologie (psychologue, travailleurs sociaux)
- Un Point d'accueil et d'écoute jeunes (PAEJ)
- Des antennes de consultations publiques (PMI, CMS, Secteur psychiatrique)
- Interprètes en santé

En lien avec la politique municipale de santé
(Sport santé sur ordonnance, PRECOSS)




« Des Maisons urbaines de santé à Strasbourg : vers une politique territoriale de santé »

Un nouveau positionnement pour la Collectivité :

soutenir et accompagner le développement de MUS, sans se substituer à l'initiative de porteurs de projets libéraux,

- par la **mobilisation** des bailleurs sociaux et des bailleurs immobiliers liés à la Collectivité (cadre du PLH)
- par **l'accompagnement technique** des professionnel(le)s, quant à l'élaboration du projet de santé de la MUS (ex : par la réalisation de diagnostics locaux de santé)



DIAGNOSTIC LOCAL DE SANTÉ - QUARTIER DE HAUTEPIERRE

03 10 2013

« Des Maisons urbaines de santé à Strasbourg :
vers une politique territoriale de santé »

Un nouveau positionnement pour la
Collectivité :

soutenir et accompagner le développement
de MUS,

par un **soutien institutionnel** constant,
dans le cadre d'une approche partagée des
projets avec l'Agence régionale de santé et la
Préfecture
(cadre du CLS)



Contrat local de
santé

de la Ville de Strasbourg

2012 - 2014

« Des Maisons urbaines de santé à Strasbourg : vers une politique territoriale de santé »

Réalisations :

- la MUS du Neuhof :
Ouverture en 2010
- la création d'une deuxième MUS à la Cité de l'Ill
(fin 2013)
- des réflexions en cours sur plusieurs quartiers (Port du Rhin, Hautepierre, Cronenbourg, Koenigshoffen)



« Des Maisons urbaines de santé à Strasbourg : vers une politique territoriale de santé »

Perspectives :

Ces expériences préfigurent un nouveau mode de structuration des soins de santé primaire en réseau territorial, à l'échelle de chaque quartier strasbourgeois

(20000 à 40000 habitants) intégrant :

Une maison urbaine de santé (MSP + équipe d'addictologie + PAEJ + antennes de consultation de services publics)

Des équipes de santé de premier recours

Un projet de santé en lien avec les besoins spécifiques de la population

« **Des Maisons urbaines de santé à Strasbourg : vers une politique territoriale de santé** »

Conclusion

Un nouveau positionnement de la Collectivité, amenée à s'impliquer directement sur son territoire dans des questions relevant de l'offre de soins de 1^{er} recours.

des projets de territoire, pluridisciplinaires et pluripartenariaux, opérant la jonction et créant une continuité entre promotion de la santé et offre de soins.